

Comité consultatif des jeunes de la Secrétaire générale de l'UIT

Mandat

1 OBJET ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Comité consultatif des jeunes de la Secrétaire générale de l'UIT est une initiative dynamique et tournée vers l'avenir qui donne pouvoir aux jeunes de façonner l'avenir de la connectivité mondiale. Ce Comité consultatif est orienté vers l'action et les résultats et formule des avis concrets à l'intention de la Secrétaire générale de l'UIT. Le Comité présentera divers points de vue des jeunes, ainsi que des recommandations concrètes visant à renforcer la coopération au niveau mondial destinée à réduire la fracture numérique ("connecter les personnes qui ne le sont pas encore") et à faire concorder les programmes de l'UIT avec les Objectifs de développement durable.

Cette initiative a pour objectif fondamental de donner directement la parole aux jeunes à l'UIT, afin qu'ils proposent des perspectives nouvelles, innovantes et inclusives. Les membres du tout premier Comité consultatif des jeunes seront sélectionnés par la Secrétaire générale de l'UIT parmi un groupe de candidats exceptionnels issus du monde entier, pour un mandat de deux ans à compter de février 2024.

Les objectifs du Comité sont les suivants:

- Présenter les points de vue des jeunes sur la future vision de l'UIT et le rôle que l'Union peut jouer dans la promotion d'une connectivité équitable, financièrement abordable, universelle, innovante et sûre.
- Proposer des idées et des recommandations sur la manière de réduire la fracture numérique et de tirer parti des technologies pour le plus grand bien de la société; les membres du Comité pourront notamment avoir pour mission de rechercher des solutions innovantes, de présenter des analyses, de collaborer avec des réseaux et des communautés de jeunes et de formuler des recommandations pour garantir l'accessibilité des technologies.
- Présenter les réactions des jeunes sur les programmes de travail et les méthodes de gestion de l'UIT, ainsi que sur le développement des ressources humaines au sein de l'Union.
- Appuyer les initiatives de l'UIT et promouvoir ses travaux auprès des jeunes dans le monde.
- Échanger sur le potentiel des télécommunications, les technologies émergentes et le rôle de l'UIT dans la réduction des disparités existantes. Mener des consultations avec les réseaux de jeunes pour recueillir des avis sur des idées concernant des domaines prioritaires de l'UIT tels que la connectivité, les technologies émergentes, notamment l'IA, l'économie spatiale, les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'économie circulaire, ou encore l'exploitation des technologies numériques pour la surveillance des changements climatiques, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets.

Ce Comité consultatif des jeunes sera composé de 12 jeunes aux qualités exceptionnelles issus des six [Régions de l'UIT](#) (Afrique, Amériques, États arabes, Asie-Pacifique, Communauté des États indépendants et Europe) (deux par région), qui étudieront un large éventail de sujets liés aux télécommunications, allant de l'intelligence artificielle et la technologie quantique à l'Internet des objets, en passant par la cybersécurité, la viabilité spatiale, l'avenir des technologies de réseau et bien d'autres sujets encore. Ils apporteront une mine de connaissances sur les technologies, les aspects réglementaires et les questions de politique dans le secteur des TIC. Ensemble, ils incarneront l'esprit d'innovation et d'inclusivité qui permettra de concrétiser la mission de l'UIT dans l'avenir.

2 CRITÈRES

Douze personnes aux qualités exceptionnelles issues des six régions de l'UIT (deux par région) seront sélectionnées et désignées par la Secrétaire générale de l'UIT. Les candidats devront soumettre un formulaire de déclaration d'intérêt et remplir les critères suivants:

- être âgé de 18 à 30 ans;
- faire preuve d'attachement à la vision de l'UIT;
- attester de réalisations mettant en évidence des retombées et des résultats dans la promotion d'une connectivité équitable, financièrement abordable, universelle, innovante et sûre;
- avoir dirigé des travaux de recherche ou la rédaction d'une publication ou d'une revue dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et/ou y avoir contribué;
- être membre, fondateur ou responsable d'un mouvement, d'un réseau, d'une organisation ou d'un programme dirigé par des jeunes dans les domaines des STEM;
- disposer de connaissances sur les technologies et les politiques et réglementations internationales existantes dans le domaine des TIC;
- disposer de compétences spécialisées dans les domaines des STEM, en particulier dans des domaines prioritaires de l'UIT tels que les technologies émergentes, notamment l'IA, l'économie spatiale, les infrastructures et la connectivité, la cybersécurité, les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'économie circulaire, et l'exploitation des technologies numériques pour la surveillance des changements climatiques, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets;
- posséder une expérience avérée dans la mobilisation en faveur des jeunes, des technologies et des Objectifs de développement durable;
- faire preuve de sa réussite dans la mise en œuvre de projets/la réalisation de travaux de recherche/la rédaction d'une revue ou d'une publication dans les domaines des STEM, ou avoir obtenu une distinction, ou avoir présenté des travaux à une conférence;
- être en mesure de mettre de côté son attachement à un pays ou à une organisation et de servir à titre individuel.

L'UIT s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion et encourage tous les candidats intéressés, indépendamment de leur genre, de leur nationalité, de leur religion et de leur origine ethnique, y compris les personnes handicapées, à remplir et à soumettre un formulaire de déclaration d'intérêt.

3 CALENDRIER

Phase 1: ouverture de l'appel à manifestations d'intérêt. Date limite: 12 janvier 2024.

Phase 2: 18 février 2024 – Sélection des membres du Comité consultatif des jeunes de la Secrétaire générale de l'UIT.

4 CHAMP D'ACTIVITÉ

- a) Les membres du Comité donnent des avis à titre personnel. Ils ne sont pas fonctionnaires de l'UIT et ne représentent pas l'UIT. Ils exercent leurs fonctions à titre personnel et consultatif et prodiguent des avis indépendants et non contraignants à la Secrétaire générale de l'UIT. Les membres ne peuvent prétendre à aucune rémunération et à aucun avantage, et ne jouissent pas des droits juridiques applicables aux fonctionnaires de l'UIT. Ils ne doivent pas agir ou se présenter en tant que représentants ou employés de l'UIT, dans quelque contexte que ce soit.
- b) Les membres du Comité assument une fonction consultative vis-à-vis de la Secrétaire générale de l'UIT et formulent des recommandations sur des questions relatives aux télécommunications, à la demande directe de la Secrétaire générale de l'UIT.
- c) Sur la base de ce mandat, une vision, un plan et des échéances seront convenus en fonction des objectifs et du champ d'activité définis lors de la première réunion.
- d) Le Comité se réunira deux fois par an avec la Secrétaire générale et tiendra trois réunions de travail. Toutes les réunions auront lieu en ligne.
- e) Tous les droits de propriété et les intérêts concernant les résultats du Comité sont acquis à l'UIT.
- f) Avant la fin de chaque année de son mandat, le Comité soumet à la Secrétaire générale un rapport succinct sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs et au champ d'activité définis, et par rapport aux résultats spécifiques énoncés dans le plan de travail.
- g) Les travaux du Comité s'articuleront également autour des initiatives en cours, des activités, besoins et priorités des partenaires, ainsi que des possibilités et des risques liés au contexte.
- h) Les membres du Comité doivent s'engager pleinement à respecter, à tout moment et dans tous les contextes, les valeurs et les normes des Nations Unies, adhérer aux principes des Nations Unies, notamment en matière de droits humains, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption; ils doivent également adhérer au mandat et aux objectifs de l'UIT dans leur ensemble, tels qu'ils sont définis dans la Constitution et la Convention, ainsi que dans le Plan stratégique de l'UIT.
- i) Dans le cadre de leurs travaux, les membres du Comité appliqueront le [Code de conduite du système des Nations Unies](#) ainsi que toute directive opérationnelle qui serait fournie par le Bureau de la Secrétaire générale. En cas de faute ou d'incapacité à s'acquitter de ses tâches, un membre du Comité peut être démis de ses fonctions.

5 COMPOSITION

- a) Le Comité sera composé de 12 membres, sélectionnés par la Secrétaire générale. Le formulaire de manifestation d'intérêt sera accessible en ligne.
- b) Le Comité devra être composé de manière à assurer une représentation équilibrée des régions et des hommes et des femmes, ainsi qu'à inclure les minorités et les groupes marginalisés.
- c) Les membres ne doivent pas utiliser la fonction qu'ils occupent au sein du Comité à des fins financières ou pour obtenir d'autres avantages strictement personnels; ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts, potentiel ou perçu, avec les emplois ou fonctions qu'ils pourraient occuper pendant leur mandat au sein du Comité.
- d) Le statut de membre est accordé pour une durée de deux ans, dans la limite d'un seul mandat.

6 APPUI ET MODALITÉS LOGISTIQUES

- a) La participation des membres est purement bénévole et non rémunérée.
- b) L'équipe du Secrétariat général de l'UIT assurera les fonctions de secrétariat du Comité.
- c) Le Secrétariat général de l'UIT fournira l'appui technique et administratif nécessaire pour permettre aux membres de participer pleinement au Comité.
- d) Le Secrétariat général de l'UIT assurera la coordination de toutes les questions de fond liées au bon déroulement des travaux du comité.

Pour toute question, veuillez écrire à l'adresse suivante: youth-info@itu.int.
